

Rapporteur **Monsieur Jacques DUMAS**

OBJET : **Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de transformer des emplois destinés à répondre aux besoins permanents de la collectivité afin de permettre la nomination d'agents au titre de la promotion interne (1) et de l'avancement de grade (2).

Pour permettre la réalisation des besoins d'intérêt général, non satisfaits par l'organisation actuelle, il est nécessaire de renforcer l'équipe affectée au service jeunesse – animation – coordination des maisons de quartier. Il convient de recruter un agent avec une expérience d'animation qui aurait en charge la gestion des projets, dont une partie administrative aux côtés du responsable du service, et la mise en oeuvre opérationnelle du conseil municipal des enfants (3).

Je vous propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la ville.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 26 du 25 mars 2010 modifiant le tableau des effectifs,

VU l'avis des commissions administratives paritaires du 10 juin 2010,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

1) Au titre de la promotion interne (catégories B et C), la transformation de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en **1 poste de rédacteur**, à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en **5 postes d'agent de maîtrise**, à temps complet

- 2) Au titre de l'avancement de grade (catégorie C), la transformation de :
- 3 postes de technicien supérieur en **3 postes de technicien supérieur principal**, à temps complet
 - 1 poste d'éducateur des APS de 1ère classe en **1 poste d'éducateur des APS hors classe**, à temps complet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2010

n° 9

page 2/2

- 11 postes d'adjoint administratif de 2ème classe en **11 postes d'adjoint administratif de 1ère classe**, à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise en **3 postes d'agent de maîtrise principal**, à temps complet
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en **7 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe**, à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique de 1ère classe en **4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe**, à temps complet.

Ces transformations représentent **35 postes** (soit plus de 7 % des postes pourvus à la Ville de Châtelleraut) pour un coût employeur de 42 550 €.

3) La création d'un poste d'animateur territorial, à temps complet.

A défaut de candidatures d'agents titulaires ou lauréats de concours correspondant au profil de poste, le poste pourra être pourvu par un agent non titulaire pour une durée limitée à un an, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

Cet emploi représente, en année pleine, un coût employeur de 28 000 €, sachant que cette dépense sera compensée par la fermeture, le 1er décembre 2010, du poste d'animateur créé par délibération n°8 du 16 septembre 2009.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012,

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (Voir annexe)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous-préfecture, le 12 juillet 2010
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault